



CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE
LE MARDI 12 JANVIER 2021 – 19 HEURES 30

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Pie, tenue le mardi, 12 janvier 2021 à 19 h 30 par visioconférence.

Sont présents :

Le maire et président d'assemblée, monsieur Mario St-Pierre;
Mesdames les conseillères, Sylvie Guévin et Geneviève Hébert;
Messieurs les conseillers, Pierre Blais, Luc Darsigny, Jean Pinard et Walter Hofer.

Également présentes :

La directrice générale, madame Dominique St-Pierre et la greffière, Madame Annick Lafontaine.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire ouvre la séance en invitant les personnes présentes à se recueillir quelques instants.

01-01-2021 **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Sylvie Guévin, appuyé par Walter Hofer et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 janvier 2021 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

02-01-2021 **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie des procès-verbaux;

En conséquence, il est proposé par Pierre Blais, appuyé par Jean Pinard et résolu :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 décembre 2020, de la séance spéciale du budget tenue le 14 décembre 2020 et de la séance spéciale du 14 décembre 2020 soient adoptés et déposés aux archives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)

Lecture est faite des questions adressées au conseil par voie écrite en vue de la présente séance, laquelle est tenue sans la présence du public, conformément à l'arrêté ministériel 2020-079 du ministre de la Santé et des Services sociaux.

03-01-2021 **5.1 ASSOCIATIONS MUNICIPALES – RENOUELEMENT D'ADHÉSION**

Il est proposé par Luc Darsigny, appuyé par Geneviève Hébert et résolu :

D'autoriser le renouvellement aux associations municipales suivantes :

| | |
|--|----------------|
| - ADMQ (<i>Association des directeurs municipaux du Québec</i>) | 495 \$ + tx |
| - AQLM (<i>Association québécoise du loisir municipal</i>) | 365.85 \$ + tx |
| - ASCIQ (<i>Association des chefs en sécurité incendie du Québec</i>) | 275.40 \$ + tx |
| - ATPA (<i>Association des travaux publics d'Amérique</i>) | 265 \$ + tx |
| - ATPIQ (<i>Association techniciens prévention incendie du Québec</i>) | 100 \$ + tx |
| - COMAQ (<i>Corporation des officiers municipaux Agréés du Québec</i>) | 530 \$ + tx |
| - COMBEQ (<i>Corporation officiers municipaux bâtiment et environnement du Québec</i>) | 380 \$ + tx |
| - OBV Yamaska | 50 \$ |
| - RIMQ (<i>Réseau d'information municipale du Québec</i>) | 630 \$ + tx |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

04-01-2021 **5.2 ASSURANCE GÉNÉRALE – RENOUVELLEMENT 2021**

Il est proposé par Pierre Blais, appuyé par Sylvie Guévin et résolu :

D'autoriser le paiement pour le renouvellement de l'assurance générale pour un montant de 111 172 \$, plus taxes :

- Assurance générale : 100 363 \$ + tx
- Assurance véhicules : 9 115 \$ + tx
- Assurance bénévoles : 250 \$ + tx
- Assurance professionnelle (cadres) : 399 \$ + tx
- Assurance pompiers : 1 045 \$ + tx

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

05-01-2021 **5.3 LOYER DU 70-A, AVENUE SAINT-FRANÇOIS - MAJORATION**

Il est proposé par Walter Hofer, appuyé par Luc Darsigny et résolu :

De majorer, au 1^{er} juillet 2021, le loyer du 70-A, avenue Saint-François à 545 \$ par mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

06-01-2021 **5.4 SALAIRE DES POSTES CADRES ET DES PREMIERS RÉPONDANTS – MAJORATION POUR 2021**

Il est proposé par Jean Pinard, appuyé par Sylvie Guévin et résolu :

De majorer, pour l'année 2021, la rémunération des employés cadres et des premiers répondants de 2 %, rétroactivement au 1^{er} janvier pour les postes suivants : directrice générale, directeur du Service des travaux publics, directrice du Service des loisirs, coordonnatrice aux loisirs, greffière, inspectrice en bâtiment et environnement, directeur du SSI, directeur adjoint SSI, chef aux opérations SSI, premiers répondants (interventions, administration).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

07-01-2021 **5.5 ENTENTE ENTRE L'UMQ ET ÉNERGIR – RENOUVELLEMENT 2019-2027**

CONSIDÉRANT que les municipalités sont, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-41.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur la Régie de l'énergie* (L.R.Q. chapitre R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ses réseaux de distribution;

CONSIDÉRANT qu'il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur et la municipalité ou, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie;

CONSIDÉRANT qu'il est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le 29 octobre 2019, Énergir et l'UMQ ont conclu une entente-cadre à cet égard;

CONSIDÉRANT que l'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2,5 % des coûts des travaux d'implantation ou d'amélioration effectués par Énergir sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur gazier;

En conséquence, il est proposé par Luc Darsigny, appuyé par Walter Hofer et résolu :

QUE les conditions prévues à l'entente-cadre entre l'UMQ et Énergir soient adoptées telles que soumises;

ET QUE copies de cette résolution soient transmises à l'UMQ et à Énergir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

08-01-2021 **5.6 DEMANDE DE DÉDOMMAGEMENT – AUTORISATION DE SIGNER LES DOCUMENTS**

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pie a reçu une demande de dédommagement numéro 750-32-701235-205 de la Cour du Québec, division des petites créances;

Il est proposé par Pierre Blais, appuyé par Sylvie Guévin et résolu :

D'autoriser le maire et la directrice générale, ou leurs substituts respectifs, à représenter la Ville de Saint-Pie et qu'ils soient autorisés à remplir et signer tous les documents en lien avec cette demande de dédommagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

09-01-2021 **6.1. DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DES MASKOUTAINS CONCERNANT LA RÉVISION DE LA VOCATION D'UNE PARTIE DE L'AIRE D'AFFECTATION RÉCRÉOTOURISTIQUE**

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains identifie une aire d'affectation Semi-urbaine – Récréotouristique (SU2) dans la zone non agricole correspondante, notamment, aux sites des installations de Sanair et de deux terrains de camping;

CONSIDÉRANT que cette vocation récréotouristique date du premier schéma d'aménagement et qu'elle n'a pas été révisée depuis;

CONSIDÉRANT le vieillissement de certaines installations récréatives en place pour lesquelles peu d'améliorations ont été apportées depuis les trente dernières années;

CONSIDÉRANT que rien ne laisse entrevoir, à moyen ou long terme, la possibilité que s'implantent des projets d'intérêt à caractère récréotouristique pour cette partie du territoire et que, dans ces circonstances, la vocation récréotouristique ne saurait correspondre à une utilisation optimale de l'espace;

CONSIDÉRANT que la rareté des espaces disponibles dans la zone non agricole constituera un enjeu majeur en matière d'aménagement du territoire pour les prochaines années et qu'il convient de favoriser l'utilisation optimale de cette «ressource» non renouvelable;

CONSIDÉRANT que la partie de l'aire d'affectation récréotouristique, située à l'extrémité nord-ouest, constitue un secteur déstructuré où l'on retrouve une importante superficie non utilisée (boisé et friche);

CONSIDÉRANT les opportunités récentes pour la desserte de cette partie du territoire municipal en eau potable et le traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT les facilités d'accès offertes par la présence de la route 235;

En conséquence, il est proposé par Luc Darsigny, appuyé par Geneviève Hébert et résolu :

QUE le conseil demande à la MRC des Maskoutains de modifier le schéma d'aménagement révisé afin de revoir la vocation de l'aire d'affectation Semi-urbaine – Récréotouristique (SU2) à la lumière des enjeux actuels en matière d'aménagement;

ET QUE le conseil adopte le document intitulé *Demande de modification au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains concernant la révision de la vocation d'une partie de l'aire d'affectation récréotouristique* à titre de dossier argumentaire à l'appui de la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10-01-2021 **7.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 212-2021 RELATIF AUX TAUX DE LA TAXATION, DE LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX ET DES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné lors de sa séance ordinaire tenue le 14 décembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été régulièrement remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

En conséquence, il est proposé par Walter Hofer, appuyé par Sylvie Guévin et résolu :

QUE le conseil adopte le règlement numéro 212-2021 relatif aux taux de la taxation, de la tarification des services municipaux et des conditions de perception pour l'exercice financier 2021.

L'objet de ce règlement vise à établir les taux de la taxation, de la tarification des services municipaux et des conditions de perception pour l'exercice financier 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11-01-2021 **7.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 180-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 180-2015 RELATIF AU PROGRAMME DE REVITALISATION DE CERTAINS SECTEURS**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné lors de sa séance ordinaire tenue le 14 décembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été régulièrement remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

En conséquence, il est proposé par Pierre Blais, appuyé par Luc Darsigny et résolu :

QUE le conseil adopte le règlement numéro 180-2021 modifiant le règlement numéro 180-2015 relatif au programme de revitalisation de certains secteurs.

L'objet de ce règlement vise à établir la période d'éligibilité des demandes de permis, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12-01-2021 **7.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 245 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 376 DE L'ANCIENNE VILLE RELATIF AUX REJETS DANS LES RÉSEAUX D'ÉGOUTS**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné lors de sa séance ordinaire tenue le 5 août 2020;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été donné lors de sa séance ordinaire tenue le 14 décembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été régulièrement remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

En conséquence, il est proposé par Jean Pinard, appuyé par Geneviève Hébert et résolu :

QUE le conseil adopte le règlement numéro 245 abrogeant le règlement numéro 376 de l'ancienne Ville relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts.

L'objet de ce règlement a pour but de régir les rejets dans les réseaux d'égouts pluviaux, sanitaires ou unitaires exploités par la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13-01-2021 **7.4. AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 246 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 4 870 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 4 870 000 \$ POUR DES TRAVAUX SUBVENTIONNÉS (AIRRL) DE REMPLACEMENT ET OU DE CONSTRUCTION DES CONDUITES D'AQUEDUC, DE CANALISATION DE FOSSÉS, DE FOSSÉS, DE FONDATION DE LA CHAUSSÉE, DE RÉFECTION DU PAVAGE ET CONSTRUCTION D'UNE PISTE CYCLABLE SUR LE RANG D'ÉMILEVILLE (DE LA ROUTE 235 JUSQU'AU RANG DE LA MONTAGNE)**

AVIS DE MOTION est donné par Sylvie Guévin qu'à une assemblée subséquente le règlement numéro 246, sera présenté pour adoption.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement numéro 246 décrétant une dépense de 4 870 000 \$ et un emprunt de 4 870 000 \$ pour des travaux subventionnés (AIRRL) de remplacement et ou de construction des conduites d'aqueduc, de canalisation de fossés, de fossés, de fondation de la chaussée, de réfection du pavage et construction d'une piste cyclable sur le rang d'Émileville (de la Route 235 jusqu'au rang de la Montagne).

L'objet de ce règlement vise à pourvoir au financement de l'emprunt pour les travaux subventionnés par le programme d'aide à la voirie locale - Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) mentionnés en titre et la participation de la municipalité aux travaux pour un total de 4 870 000 \$.

14-01-2021 **7.5. AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 247 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 943 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 943 000 \$ POUR DES TRAVAUX SUBVENTIONNÉS (AIRRL) DE REMPLACEMENT ET OU DE CONSTRUCTION DES CONDUITES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT SANITAIRE, D'ÉGOUT PLUVIAL, DE FONDATION DE LA CHAUSSÉE ET CONSTRUCTION DE LA SURFACE BITUMINEUSE SUR LA RUE DES HÉRONS (DE LA RUE SAINT-PIERRE JUSQU'AU 895, RUE DES HÉRONS)**

AVIS DE MOTION est donné par Jean Pinard qu'à une assemblée subséquente le règlement numéro 247, sera présenté pour adoption.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement numéro 247 décrétant une dépense de 943 000 \$ et un emprunt de 943 000 \$ pour des travaux subventionnés (AIRRL) de remplacement et ou de construction des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de fondation de la chaussée et construction de la surface bitumineuse sur la rue des Hérons (de la rue Saint-Pierre jusqu'au 895, rue des Hérons).

L'objet de ce règlement vise à pourvoir au financement de l'emprunt pour les travaux subventionnés par le programme d'aide à la voirie locale - Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) mentionnés en titre et la participation de la municipalité aux travaux pour un total de 943 000 \$.

15-01-2021 **9.1 AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES – AUTORISATION**

Il est proposé par Pierre Blais, appuyé par Sylvie Guévin et résolu :

D'autoriser le versement de l'aide financière aux organismes, conformément au budget 2021 et au document annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16-01-2021 **9.2 PROGRAMMATION HIVER 2021 – EMBAUCHE DES PROFESSEURS**

CONSIDÉRANT la programmation hiver 2021 offerte par le Service des loisirs à la population;

En conséquence, il est proposé par Luc Darsigny, appuyé par Walter Hofer et résolu :

D'autoriser la directrice du Service des loisirs à procéder à l'embauche des professeurs pour animer les cours de la programmation hiver 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17-01-2021 **9.3 SEMAINE DE RELÂCHE 2021 – EMBAUCHE DES ANIMATEURS ET ACCOMPAGNATEURS**

CONSIDÉRANT le rapport du mois de décembre de la directrice du Service des loisirs concernant la semaine de relâche 2021;

En conséquence, il est proposé par Jean Pinard, appuyé par Geneviève Hébert et résolu :

D'autoriser la directrice du Service des loisirs à procéder à l'embauche des animateurs et accompagnateurs pour la semaine de relâche dont les activités se dérouleront du 1^{er} au 5 mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

18-01-2021 **9.4 JOURNÉE DE PÊCHE FAMILIALE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - AUTORISATION**

CONSIDÉRANT le rapport du mois de décembre de la directrice du Service des loisirs concernant la journée de pêche familiale 2021;

En conséquence, il est proposé par Luc Darsigny, appuyé par Pierre Blais et résolu :

DE mandater la directrice du Service des loisirs à déposer une demande de subvention au *Programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau* (PSELCE) du ministère *des Forêts, de la Faune et des Parcs* (MFF), de la désigner à titre de responsable du suivi de la demande, et de l'autoriser à signer tous les documents afférents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

19-01-2021 **11.1 SALAIRES ET COMPTES PRÉSENTÉS**

CONSIDÉRANT QUE le conseil entérine la liste des comptes présentés en date du 12 janvier 2021;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Guévin, appuyé par Jean Pinard et résolu :

D'approuver et d'entériner les dépenses et les paiements des comptes présentés :

Liste des comptes présentés : 351 976.12 \$

Total des remboursements capital et intérêts pris directement au compte 0 \$

Liste des salaires : 173 941.59 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

20-01-2021 **11.2 CARRIÈRES ET SABLIERES – APPROPRIATION DES REDEVANCES**

Il est proposé par Luc Darsigny, appuyé par Pierre Blais et résolu :

D'autoriser l'appropriation des sommes perçues sur les redevances « carrières et sablières » 2021 aux fins des travaux de voirie (2021), et ce, conformément aux dispositions budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

21-01-2021 **11.3 AFFECTATION DES SOLDES DISPONIBLES DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS POUR LES RÈGLEMENTS # 165-2016, 216, 221, 225, 226, 227, 228, 229, 233, 234 et 237**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 8 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux*, l'excédent de financement qui peut subsister lors de la fermeture d'emprunt peut être affecté à certaines fins;

CONSIDÉRANT que les refinancements sont effectués aux cinq ans;

En conséquence, il est proposé par Geneviève Hébert, appuyé par Pierre Blais et résolu :

QUE l'excédent des règlements d'emprunt fermés pour les règlements portant les numéros # 165-2016, 216, 221, 225, 226, 227, 228, 229, 233, 234 et 237 soit affecté au paiement des échéances annuelles pour le remboursement de l'emprunt, soit le capital et les intérêts, pour l'exercice financier 2021, selon les montants suivants :

| | |
|---|---------------------|
| Règlement # 165-2016 [Prolongement rue Renaud] : | 1 121,27 \$ |
| Règlement # 216 [Travaux subv. rang Presqu'île (aqueduc)] : | 2 559,31 \$ |
| Règlement # 221 [Infrastructures avenue Saint-François : de Notre-Dame à Nichols] | 6 357,16 \$ |
| Règlement # 225 [Dôme à sel] : | 193,27 \$ |
| Règlement # 226 [Prolongement aqueduc : rang de la Rivière Nord] | 111,49 \$ |
| Règlement # 227 [bouclage du réseau des rangs : Bas-de-la-Rivière et de la Presqu'île] | 105,62 \$ |
| Règlement # 228 [Infrastructures rue Saint-Pie] : | 220,32 \$ |
| Règlement # 229 [Infrastructures avenue Saint-François : de Nichols à Chaput] | 35 263,44 \$ |
| Règlement # 233 [Infrastructures Grand rang Saint-François] : | 2 495,82 \$ |
| Règlement # 234 [Infrastructures rue Phaneuf] : | 243,45 \$ |
| Règlement # 237 [Camion échelle SSI] : | 445,46 \$ |
| TOTAL : | <u>49 116,64 \$</u> |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-01-2021 **11.4 APPROPRIATION DES DIFFÉRENTS SURPLUS AFFECTÉS DU BUDGET D'OPÉRATION 2021**

Il est proposé par Sylvie Guévin, appuyé par Walter Hofer et résolu :

D'autoriser l'affectation de différents surplus pour le budget d'opération 2021 selon les surplus et montants suivants :

| | |
|--------------------------------------|------------|
| Surplus affecté matières résiduelles | 14 575 \$ |
| Surplus affecté équilibre budgétaire | 145 335 \$ |
| Surplus accumulé affecté pavage | 64 190 \$ |
| Surplus égout secteur | 4 400 \$ |
| Surplus règlement d'emprunt # 226 | 905 \$ |

| | |
|-----------------------------------|-----------|
| Surplus affecté aqueduc (2412) | 56 825 \$ |
| Surplus affecté vidange de fosses | 11 300 \$ |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. VARIA

15. LES RAPPORTS DE SERVICES - DÉPÔT

Les rapports de services du mois de décembre sont déposés au conseil :

- 15.1. Service de la sécurité incendie (SSI)
- 15.2. Service des premiers répondants (PR)
- 15.3. Service d'urbanisme
- 15.4. Service des loisirs
- 15.5. Service des travaux publics (aqueduc, épuration et voirie)

16. RAPPORT DES COMITÉS

À titre informatif, les conseillers résument les différents comités auxquels ils ont assisté durant le mois de décembre 2020.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une seconde période de questions est réservée aux sujets mentionnés à l'ordre du jour.

23-01-2021 **18. LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

En conséquence, il est proposé par Jean Pinard, appuyé par Walter Hofer et résolu :

QUE la séance soit levée à 20 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Mario St-Pierre
Maire

Annick Lafontaine
Greffière

En vertu de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, je, MARIO ST-PIERRE, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature individuelle de chacune des résolutions adoptées par le conseil municipal.

MARIO ST-PIERRE, maire